



## Urgent reconnaissance de dettes

Par **francois**, le **29/07/2015** à **12:34**

Bonjour ,le 9 avril 2014 nous avons acheter un vehicule avec reconnaissance de dette qui c est terminer le 10 juin 2015.

A ce jour nous devons encore 2 mensualité de 300 euros ,actuellement mon conjoint et sans emploi et nous sommes entrain de faire un dossier de surendettement ,hors le garagiste nous reclame la somme de 1800 euros alors qu'il nous en reste 600 à régler ,(une partie de la somme a été faite par virement bancaire et le reste de main à main)le garagiste nous harcèle par téléphone menace d'aller à la gendarmerie donc je voudrais savoir quelle recours je peux avoir sachant qu'il ne nous a jamais fait de papier quand on lui remet l'argent qui d'ailleurs lui-même ne déclare pas ,cette situation est invivable vos conseils seraient les bienvenus .Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **12:15**

Bonjour

argent remis main à la main sans document = pas de preuve du versement. Le garagiste peut vous réclamer les sommes que vous ne pouvez justifier avoir versées.

La gendarmerie ne peut intervenir dans cette affaire.

Incluez les frais d'achat dans votre demande de surendettement.

Restant à votre disposition